

Communiqué du 26 Juillet 2016

La Saison des moustiques 2016 a commencé dans 93 départements dont 51 concernés par le moustique tigre

La saison des moustiques a commencé sur une grande partie du territoire français dans 93 départements.

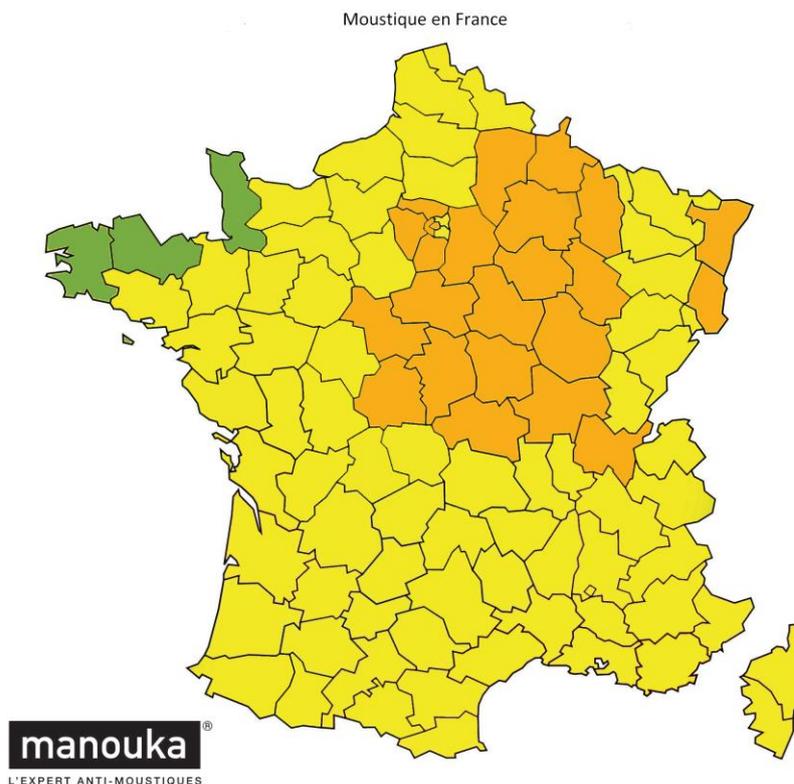
24 départements ont enregistré des proliférations inhabituelles ponctuellement et ont été placés de ce fait en vigilance orange. Il s'agit de 5 départements d'Ile de France (Paris, Hauts de Seine, Essonne, Val d'Oise, Yvelines), de l'Ain, de l'Aisne, de l'Allier, des Ardennes, de l'Aube, du Cher, de la Côte d'Or, de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Saône et Loire, de la Seine et Marne, et de l'Yonne.

Les proliférations sont dues dans la majorité des cas aux pluies abondantes et inondations constatées ces dernières semaines, qui ont généré de nombreuses eaux stagnantes où ont pu proliférer les moustiques.

Vigilance orange, proliférations inhabituelles dans 24 départements : l'Ain, l'Aisne, l'Allier, les Ardennes, l'Aube, le Cher, la Côte d'Or, l'Essonne, l'Indre, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Marne, la Haute-Marne, la Meuse, la Nièvre, Paris, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, la Saône et Loire, les Hauts de Seine, la Seine et Marne, le Val d'Oise, l'Yonne et les Yvelines.

Vigilance jaune, début de la saison des moustiques dans 69 autres départements : les Alpes de Haute Provence, les Alpes Maritimes, les Hautes Alpes, l'Ardèche, l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, les Bouches du Rhône, le Calvados, le Cantal, la

Charente, la Charente Maritime, la Corrèze, la Creuse, la Dordogne, le Doubs, la Drome, l'Eure, le Gard, le Gers, la Gironde, la Haute Corse et Corse du Sud, la Haute Garonne, l'Hérault, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, l'Isère, le Jura, les Landes, la Loire, la Haute-Loire, la Loire Atlantique, le Lot, le Lot et Garonne, la Lozère, le Maine-et-Loire, la Mayenne, la Meurthe et Moselle, le Morbihan, la Moselle, le Nord, l'Oise, l'Orne, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées Atlantiques, les Pyrénées Orientales, les Hautes Pyrénées, le Rhône, la Haute-Saône, la Sarthe, la Savoie, la Haute Savoie, la Seine Saint Denis, la Seine Maritime, le Pas-De-Calais, la Somme, les Deux-Sèvres, le Tarn, le Tarn et Garonne, le Territoire de Belfort, le Val de Marne, le Var, le Vaucluse, la Vendée, la Vienne, la Haute-Vienne et les Vosges.



Ces informations ne concernent pas spécifiquement le moustique tigre mais les moustiques en général. Parmi les 93 départements qui sont concernés par la saison des moustiques communs, 51 sont également concernés par les moustiques tigre (vigilance rouge ou orange).

Précision de calendrier : chaque année, le plan anti-dissémination contre la dengue, le chikungunya et le Zika est déclenché officiellement le 1^{er} mai par les autorités sanitaires. Pour autant, la date du véritable démarrage de la saison des moustiques dépend de données climatologiques et écologiques qui varient chaque année sur l'ensemble du territoire.

Rappel des facteurs de prolifération des moustiques

3 facteurs déterminent la quantité de moustiques que l'on peut constater dans une région donnée

1-Un hiver doux, ce qui permet aux œufs pondus avant l'hiver de survivre jusqu'au printemps et ainsi de pouvoir reprendre leur cycle d'évolution après les premières pluies et les premières chaleurs.

2-Des pluies abondantes qui génèrent suffisamment d'eaux stagnantes pour que les œufs pondus puissent y vivre leur processus complet d'évolution jusqu'au stade de moustique adulte en passant par celui de larve. Ce cycle prend en général 10 jours avec des températures suffisantes...

3-Une fois ces pluies tombées, il faut donc en moyenne 10 jours de chaleur suffisante (23° le jour et 15° la nuit) pour permettre aux œufs de moustiques de devenir larves puis moustiques adultes. Si les températures sont supérieures, le cycle se raccourcit. Si elles sont inférieures, le cycle s'allonge. Il faut une baisse franche et brutale de ces températures pour qu'il s'interrompe complètement.

Les 51 départements concernés par le moustique tigre

Vigilance-moustique publique aujourd'hui en exclusivité la carte vidéo du moustique tigre, qui retrace l'historique de sa colonisation du territoire national.

Voici la liste des 51 départements pour lesquels la saison des moustiques a commencé :

Vigilance rouge : Ain, Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Hautes Alpes, Ardèche, Aude, Bas Rhin, Bouches du Rhône, Dordogne, Drome, Gard, Gironde, Haute Corse et Corse du Sud, Haute Garonne, Hérault, Isère, Landes, Lot, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques, Pyrénées Orientales, Rhône, Saône et Loire, Savoie, Tarn, Tarn et Garonne, Val de Marne, Var, Vaucluse, Vendée.

Vigilance orange : Allier, Ariège, Aveyron, Charente Maritime, Côte d'Or, Doubs, Haut Rhin, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Loire, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Lozère, Paris, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie, Seine Saint Denis, Deux-Sèvres, Yonne.

Explication détaillée des 51 départements concernés par le moustique tigre :

- 30 départements en vigilance rouge où il est implanté et actif
- 21 départements placés en vigilance orange, où le moustique tigre a été intercepté ponctuellement dans les 5 dernières années (méthodologie retenue par l'**ECDC** (European Centre For Disease Prevention and Control) dans sa mission de suivi des espèces vectorielles invasives en Europe).

Nota bene : Vigilance-moustiques a constaté que dans la très grande majorité des cas, les départements en orange passent en vigilance rouge dans les années qui suivent. Ils nécessitent donc une vigilance citoyenne particulière, d'autant plus qu'ils ne bénéficient pas de l'ensemble du dispositif prévu par le plan anti-dissémination dans les départements placés en vigilance-rouge.

A propos de Vigilance-moustiques :

Le site Vigilance-moustiques.com s'adresse aux professionnels et aux particuliers qui souhaitent s'informer sur la présence des moustiques et connaître les risques liés aux piqûres

Tout sur www.vigilance-moustiques.com

Service de presse :

Contacts presse : agence L'ambassade/ Self Image

Caroline Weill

Sylvie Poillevé

01.47.04.12.52

06.69.46.59.24

caroline.weill@lambassade.agency

sylvie.poillevé@lambassade.agency

ANNEXES

Rappel : Classement vigilance-moustiques des départements à moustiques.

Depuis 2014, le site vigilance-moustiques tient le classement des départements à moustiques, c'est-à-dire le classement des départements desquels nous recevons le plus de déclarations de cas.

Certains apparaissent chaque année (Hérault, Bouches du Rhône, Var), et d'autres apparaissent pour des phénomènes exceptionnels (Loire-Atlantique...)

Classement vigilance-moustiques des départements à moustiques en 2015

1-Bouches-du-Rhône.

2-Hérault.

3-Var.

4-Pyrénées-Orientales ex-aequo avec la Haute-Garonne

6-Gard.

7-Rhône.

8-Gironde.

9-Loire-Atlantique ex-aequo avec Paris.

Rappel sur la Méthodologie d'observation de la saison des moustiques de Vigilance-moustiques

Vigilance-moustiques a développé un modèle prédictif de Météo des Moustiques, qui s'appuie sur la combinaison de trois outils, une fois la saison des pluies printanières démarrées :

- Les déclarations de cas : vigilance-moustiques reçoit des milliers de déclarations de cas qui proviennent de toute la France. Toutes sont enregistrées, mais elles ne sont publiées sur le site qu'une fois qu'elles ont été vérifiées sur le terrain.
- Les températures enregistrées : Les données observées sont celles communiquées par Météo France, autour du printemps, période à laquelle en général, on retrouve cette conjonction nécessaire humidité + chaleur : passée la saison des pluies abondantes et printanières, nous guettons donc le démarrage de la saison selon une méthodologie définie par le parasitologue, le docteur Arezki IZRI : 10 jours consécutifs avec des températures supérieures à 23° Celsius le jour et 15° Celsius la nuit. Des températures supérieures peuvent accélérer le processus, et des températures inférieures peuvent le ralentir.
- Les indications de "pharmacies sentinelles". En effet, quand la saison des moustiques a démarré dans une ville ou une région donnée, les premiers professionnels de santé informés sont les pharmaciens qui reçoivent immédiatement des demandes de leurs clients.

Historique « saison des moustiques » de 2013 à 2016

2013 : date de création du dispositif de veille **vigilance-moustiques**

Hiver doux, pluies printanières généreuses entraînant de nombreuses inondations dans le Nord Est et le Sud-ouest de la France. S'en suit une brusque vague de chaleur...

La saison des moustiques commence tard, le 12 Juin 2013, avec d'innombrables cas de proliférations inhabituelles, en particulier dans le quart Nord-Est de la France.

2014 : hiver doux, pluies et chaleurs suffisantes pour que la saison des moustiques démarre très tôt, le 23 Mars dans 18 départements. Pourtant, l'été sera humide et peu chaleureux, et le nombre de moustiques relativement faible pendant toute la saison.

2015 : hiver doux, pluies printanières et chaleurs suffisantes pour que la saison des moustiques démarre le 13 Mai dans 37 départements. Les pluies qui ont suivi et les chaleurs estivales importantes ont fait augmenter considérablement la quantité de moustiques enregistrées jusqu'à des cas extrêmes dans le Sud-Ouest (Gard, Hérault).

2016 : L'hiver a été doux (le plus chaud depuis 1 siècle). Un printemps très pluvieux et un démarrage de la saison tardif enregistré 2^{ème} semaine de Juin